

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DES ARMÉES

Arrêté du 29 janvier 2018 autorisant au titre de l'année 2018 l'ouverture d'un recrutement réservé sans concours pour l'accès au grade d'agent technique du ministère de la défense

NOR : ARMH1801084A

Par arrêté de la ministre des armées en date du 29 janvier 2018, est autorisée au titre de l'année 2018 l'ouverture d'un recrutement réservé sans concours pour l'accès au grade d'agent technique du ministère de la défense.

Ce recrutement réservé sans concours est ouvert aux agents contractuels relevant de la ministre des armées ou de l'un des établissements publics placés sous sa tutelle, et remplissant les conditions fixées aux articles 2 et 4 de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 modifiée relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique.

L'organisation du recrutement précité est à la charge des centres ministériels de gestion (CMG) de Saint-Germain-en-Laye, de Metz, de Rennes, de Bordeaux, de Toulon et de Lyon.

Le nombre de postes offerts est fixé à 171. Ces postes sont répartis par spécialité et par CMG, comme suit :

BRANCHE D'ACTIVITÉ	SPÉCIALITÉ	CENTRE MINISTÉRIEL DE GESTION						TOTAL
		Bordeaux	Lyon	Metz	Rennes	Saint-Germain-en-Laye	Toulon	
Logistique	Manutention, emballage, conditionnement	3	2	2	4	2	51	64
Maintenance des bâtiments	Aménagement, finition	8	-	-	-	1	1	10
	Entretien des voiries et canalisations	-	3	2	2	-	3	10
Restauration, hébergement - loisirs	Métiers de l'alimentation et de la restauration	1	2	5	6	15	21	50
	Métiers de l'hébergement - loisirs	1	-	10	8	13	5	37
Total		13	7	19	20	31	81	171

La date d'ouverture des inscriptions est fixée au 6 février 2018.

La date limite de retrait du dossier d'inscription est fixée au 7 mars 2018 à 12 heures, heure de Paris, terme de rigueur.

La date de clôture des inscriptions est fixée au 7 mars 2018, le cachet de la poste faisant foi.

L'audition des candidats et des candidates par la commission de sélection est prévue à compter du 5 novembre 2018, dans les CMG de Saint-Germain-en-Laye, Metz, Rennes, Bordeaux, Toulon et Lyon.

Les candidats et les candidates situés dans les départements et collectivités d'outre-mer et à l'étranger sont rattachés au CMG de Saint-Germain-en-Laye.

Les candidats et les candidates sont convoqués par les CMG précités, en temps utile, à l'audition. Toutefois, le défaut de réception de la convocation n'engage en aucune façon la responsabilité de l'administration.

La composition de la commission par CMG organisateur fait l'objet d'un arrêté de la ministre des armées.

Le secrétariat de la commission est assuré par un agent du CMG organisateur.

Procédure d'inscription

1. Retrait du dossier d'inscription

Il est conseillé aux candidats et aux candidates de ne pas attendre les derniers jours pour s'inscrire.

Toute demande de dossier par télécopie ou messagerie électronique est refusée.

Les candidats et les candidates peuvent obtenir le dossier d'inscription jusqu'au 7 mars 2018 à 12 heures, heure de Paris, terme de rigueur, selon les modalités suivantes :

a) Téléchargement du dossier d'inscription :

- par internet : <https://www.concours-civils.defense.gouv.fr> ;
- par intranet/SGA-Connect : <http://portail-sga.intradef.gouv.fr/sites/info-metier/ressources-humaines/gestion-rh-pc/espaces-specialises/espace-concours/Pages/concours-reserves0403-8700.aspx>.

b) Demande du dossier d'inscription par voie postale :

Après du centre ministériel de gestion organisateur du recrutement réservé sans concours du département d'affectation géographique du candidat ou de la candidates dont les coordonnées figurent dans le tableau ci-après.

Les candidats et les candidates ayant choisi le retrait du dossier d'inscription par la voie postale doivent joindre à leur demande une enveloppe format A4 affranchie au tarif lettre 190 grammes et libellée à leurs nom et adresse, afin que le dossier leur soit transmis en retour.

2. Constitution et dépôt du dossier d'inscription

Le dossier d'inscription est constitué du formulaire d'inscription et des annexes relatives à l'état des services délivrés par l'administration ainsi que des pièces requises (lettre de candidature et *curriculum vitae* détaillé indiquant les emplois occupés).

En outre, pour les personnes en situation de handicap dont l'état de santé nécessite un aménagement d'épreuve, le dossier d'inscription doit être complété d'un certificat médical d'un médecin agréé et du document d'éligibilité (reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé, carte d'invalidité, justificatif de pension militaire d'invalidité...). Le certificat médical doit préciser la nature exacte de l'aménagement. Les personnels du ministère des armées doivent consulter le médecin de prévention.

Après avoir rempli le formulaire d'inscription et les annexes correspondantes à leur situation, les candidats et les candidates adressent le dossier complet avec toutes les pièces requises (formulaire d'inscription, les annexes, la lettre de candidature et le *curriculum vitae*) à leur service gestionnaire.

Le service gestionnaire vérifie l'état des services, le vise et adresse le dossier complet (formulaire d'inscription, état des services, lettre de candidature et *curriculum vitae*) au CMG du département d'affectation géographique du candidat ou de la candidate au plus tard le 7 mars 2018, date de clôture des inscriptions, le cachet de la poste faisant foi. Les coordonnées des CMG sont mentionnées dans le tableau ci-après.

Tout incident dans l'acheminement du dossier quelle que soit la cause (retard, perte, etc.) entraîne un refus d'admission à concourir. Tout dossier incomplet est rejeté. Tout dossier parvenant dans une enveloppe portant un cachet de la poste postérieur au 7 mars 2018 ou parvenant dans une enveloppe dépourvue du cachet de la poste est refusé.

DÉPARTEMENT où les candidats sont affectés	ADRESSE des CMG organisateurs du recrutement réservé sans concours
60, 75, 77, 78, 91, 92, 93, 94, 95, départements et collectivités d'outre-mer et étranger	CMG de Saint-Germain-en-Laye, division ressources humaines, bureau recrutement-formation, section recrutement, base des Loges, 8, avenue du président Kennedy, BP 40202, 78102 Saint-Germain-en-Laye Cedex
02, 08, 10, 21, 25, 39, 51, 52, 54, 55, 57, 58, 59, 62, 67, 68, 70, 71, 80, 88, 89, 90	CMG de Metz, division ressources humaines, bureau recrutement-formation, section recrutement, quartier de Lattre de Tassigny, CS 30001, 57044 Metz Cedex 1
14, 18, 22, 27, 28, 29, 35, 36, 37, 41, 44, 45, 49, 50, 53, 56, 61, 72, 76, 85	CMG de Rennes, division ressources humaines, bureau recrutement-formation, section recrutement-concours, boulevard Saint-Conwoion, BP 01, 35998 Rennes Cedex 9
09, 12, 16, 17, 19, 23, 24, 31, 32, 33, 40, 46, 47, 64, 65, 79, 81, 82, 86, 87	CMG de Bordeaux, division ressources humaines, bureau recrutement-formation, section recrutement, caserne Nansouty, 223, rue de Bègles, CS 21152, 33068 Bordeaux Cedex
04, 05, 06, 11, 13, 30, 34, 48, 66, 83, 84, 2A, 2B	CMG de Toulon, BCRM Toulon, division ressources humaines, bureau recrutement-formation, section recrutement, BP 33, 83800 Toulon Cedex 9
01, 03, 07, 15, 26, 38, 42, 43, 63, 69, 73, 74	CMG de Lyon, division ressources humaines, bureau concours, recrutement et formation, quartier Général Frère, BP 41, 69998 Lyon Cedex 07